

**BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTION
HONORAIRES A LA CHARGE DU VENDEUR
TVA 20% INCLUSE**

Prix Vente	Honoraires TTC	Prix Vente	Honoraires TTC
Jusqu'à 50 000€	Minimum 5 000€	215 000 €	14 620 €
55 000 €	5 000 €	220 000 €	14 740 €
60 000 €	5 100 €	225 000 €	14 850 €
65 000 €	5 225 €	230 000 €	14 950 €
70 000 €	5 350 €	235 000 €	15 040 €
75 000 €	5 475 €	240 000 €	15 120 €
80 000 €	5 600 €	245 000 €	15 190 €
85 000 €	5 725 €	250 000 €	15 250 €
90 000 €	5 850 €	255 000 €	15 300 €
95 000 €	5 975 €	260 000 €	15 340 €
100 000 €	6 100 €	265 000 €	15 370 €
105 000 €	6 225 €	270 000 €	15 400 €
110 000 €	6 350 €	275 000 €	15 420 €
115 000 €	6 475 €	280 000 €	15 440 €
120 000 €	6 600 €	285 000 €	15 450 €
125 000 €	6 725 €	290 000 €	15 450 €
130 000 €	6 850 €	295 000 €	15 440 €
135 000 €	6 975 €	300 000 €	15 420 €
140 000 €	7 100 €	310 000 €	15 370 €
145 000 €	7 225 €	320 000 €	15 290 €
150 000 €	7 350 €	330 000 €	15 180 €
155 000 €	7 475 €	340 000 €	15 040 €
160 000 €	7 600 €	350 000 €	14 870 €
165 000 €	7 725 €	360 000 €	14 670 €
170 000 €	7 850 €	370 000 €	14 430 €
175 000 €	7 975 €	380 000 €	14 150 €
180 000 €	8 100 €	390 000 €	13 830 €
185 000 €	8 225 €	400 000 €	13 470 €
190 000 €	8 350 €	410 000 €	13 070 €
195 000 €	8 475 €	420 000 €	12 630 €
200 000 €	8 600 €	430 000 €	12 150 €
205 000 €	8 725 €	440 000 €	11 630 €
210 000 €	8 850 €	Au-delà 450 000 €	5%

BARÈME APPLICABLE A PARTIR DU 01/03/2020

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2019

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : 8 € TTC

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de réalisation de l'état des lieux : 3 € TTC

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	5 % TTC du loyer annuel hors charges plafonné à 8€ TTC / m ²
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2.5 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	OFFERT
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	1^{ère} option 5 % TTC du loyer annuel hors charges
	2^{ème} option 8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	2.5 € / m ² TTC

Honoraires location simple et meublée à la charge du locataire et du bailleur

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux	3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société.